

RÉUNION DU 08 SEPTEMBRE 2017

Le huit septembre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le quatre septembre deux mille dix-sept, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; THEO Philippe ; LEFÈVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe; DHORNE Dominique; TATTEBAUT Michel ;

Absents excusés : LEMPEREUR Christine ; VAN DE MOORTELE Stéphane (pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ) ;

Secrétaire de séance : Matthieu LEFÈVRE

Compte rendu affiché le : 15 septembre 2017

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 04 JUILLET 2017.

☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - DEMANDE D'ADHESION DE NEUF COMMUNES A AMIENS METROPOLE : AVIS A DONNER.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole qui requiert l'avis des communes membres quant à la demande d'adhésion des communes de Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint-Vaast-en-Chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Rainneville et Coisy. Ces neuf communes représentent environ 3 700 habitants.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale engagée en 2015, les communes, membres de la communauté de communes "Bocage Hallue" avaient déjà exprimé leur souhait d'intégrer la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Le conseil d'Amiens Métropole a été amené à se prononcer sur ces candidatures dès le 10 novembre 2016 et a tenu compte du refus de 30 des 33 maires.

Le nouveau schéma mis en œuvre le 1^{er} janvier 2017 a cependant respecté cette logique de fusion "bloc à bloc" de différentes communautés de communes, sans prendre en compte ces demandes particulières.

En conséquence, les communes précitées ont renouvelé leur démarche, en se référant à la procédure dérogatoire prévue à l'article L 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales et en motivant également leurs demandes sur le fait qu'elle se sentent plus proches de la ville d'Amiens que de celles de Doullens ou Flixecourt.

Le Préfet a demandé au Conseil de la Communauté d'Agglomération de se prononcer sur ces demandes. Par délibération du 06 juillet 2017, les demandes d'adhésion ont été acceptées. Il a été précisé qu'il n'y aura pas d'impact financier pour la Communauté d'Agglomération car le peu de dépenses à venir serait compensé par l'impôt qu'elles verseraient.

Il appartient désormais à chaque commune membre de se prononcer à son tour sur les candidatures exprimées dans le délai de 3 mois à compter de la notification, soit pour le 21 octobre 2017. A l'issue de cette consultation le Préfet prendra sa décision.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'issue positive et en application des dispositions législatives existantes, l'assemblée compterait 5 sièges supplémentaires. Les représentations préexistantes seraient partiellement

modifiées. La ville d'Amiens obtiendrait automatiquement 5 sièges supplémentaires pendant que les communes de Camon, Longueau, Rivery, Pont de Metz et Salouël en rendraient chacune une.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions des membres présents ou représentés, se prononce favorablement à l'entrée desdites communes au sein d'Amiens Métropole mais regrette fortement que cela entraîne la démission d'office de conseillers métropolitains élus, siégeant depuis le début du mandat.

III - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN COMPRENANT SIX AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON SUR LES COMMUNES D'ESSERTAUX ET D'ORESMAUX : AVIS A DONNER.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Somme demandant l'avis du Conseil Municipal, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, quant à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'ESSERTAUX et d'ORESMAUX, par la société SAS Enertrag.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, avec 06 voix pour, 02 voix contre et 05 abstentions des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande d'autorisation.

IV - SANEF : PLAN PROJET DE DELIMITATION DES VOIES DE COMMUNICATION RETABLIES SUR LA COMMUNE : AVIS A DONNER.

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A 16 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire :

1/ Informe que la Société SANEF a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16 qui traverse le territoire de la Commune d'Hébécourt ;

2/ Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de SANEF.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,

- rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16, telle qu'elle figure au plan projet.

- Note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société SANEF.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

V - AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION BIPARTITE ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA COMMUNE POUR BENEFICIER DES PRESTATIONS DE LA PLATEFORME MULTI-SERVICES.

La Direction des Espaces Publics d'Amiens propose de mutualiser et mettre à disposition des communes d'Amiens Métropole les capacités d'ingénierie et travaux en matière d'espaces publics dans les domaines suivants : ouvrages d'arts, entretien routier, éclairage public, patrimoine arboré, espaces verts et gestion du domaine public.

L'ensemble de ces prestations sera géré par la plateforme multi-services adoptée par le conseil communautaire d'Amiens Métropole lors de sa séance du 06 juillet 2017. Elles sont facultatives et réalisées à la demande.

La mise en place de ce dispositif nécessite l'adoption d'une convention bipartite entre Amiens Métropole et les communes désirant en bénéficier.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention bipartite entre Amiens Métropole et Hébécourt.

VI - ELECTION DE DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX SUITE A LA DEMISSION DE M. MALOIGNE.

Le Conseil Municipal désigne en remplacement de M. MALOIGNE, démissionnaire :

** au CCAS : Mme Emmanuelle BRISSY ;*

** à la FDE : M. Dominique HESDIN*

suppléante : Mme Marie-Claire DUBREUCQ

** au SISA : Mme Brigitte BLIMOND*

suppléant : M. Philippe THEO.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

1 /Dominique HESDIN :

* Recensement en 2018 :

Lecture est faite du courrier de l'INSEE confirmant la date du recensement général de la population soit du 18 janvier au 17 février 2018.

Mme DESPOIS, secrétaire de mairie, sera coordinateur communal.

* Réunion avec M. GEST, Président d'Amiens Métropole le 06 septembre 2017.

M. le Maire a évoqué les sujets suivants :

A/ le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial :

Il serait sur le bureau du directeur du service mais n'a pas encore été voté par le Conseil d'Agglomération.

M. le Maire demande un vote rapide car l'aménagement de la zone AUr en bordure de la rue de Plachy se concrétise et devrait concerner 22 pavillons et 10 logements regroupés.

Pour ce faire, le lotisseur a besoin de connaître précisément le positionnement définitif du bassin de rétention qui viendra renforcer la mare actuelle.

B/ l'état de la mare communale devient préoccupant :

Cet état est connu des services d'Amiens Métropole mais le budget manque pour y remédier.

Le Budget Primitif 2018 devrait en tenir compte.

C/ l'Assainissement : Collectif, Individuel ou Mixte ?

Lors du dernier séminaire des maires, il a été demandé à Amiens Métropole de prendre position sur les schémas directeurs d'assainissement collectifs des 11 communes non reliées à l'assainissement collectif.

Amiens Métropole avait engagé une étude sur Rumigny mais la commune s'est rétractée.

L'étude va être faite sur Saint-Sauflieu où se trouve un habitat ancien majoritaire.

La Communauté d'Agglomération s'orienterait sur le maintien de l'assainissement individuel en principal voire semi-collectif dans les zones denses et à petites parcelles.

Il est à peu près certain que l'assainissement collectif, trop onéreux, ne sera pas choisi car cela provoquerait une augmentation très significative du prix de l'eau pour l'ensemble de la métropole.

Par contre, Amiens Métropole envisagerait l'aide à la rénovation des assainissements non collectifs par l'intermédiaire du SPANC.

D/ la Sécurité sur la RD1001 :

Initialement, des résines de couleurs avaient été prévues pour protéger les passages piétons mais leur efficacité reste à prouver et leur prix est très élevé.

M. GEST propose de retravailler le dossier avec les services métropolitains.

De nouvelles mesures trafic/vitesse vont être effectuées afin d'orienter les travaux.

L'idée est émise de feux tricolores qui fonctionneraient en fonction de la vitesse des véhicules.

Peut-être aussi agir sur l'éclairage et la matérialisation des passages piétons comme cela va se faire sur une commune voisine.

E/ la Liaison "piétons/cyclistes" entre Hébécourt et Dury :

M. le Maire et Mme PINON, Maire de Dury ont conjointement fait la demande à Amiens Métropole de la création d'une liaison douce entre Hébécourt et Dury le long de la RD1001.

Les services d'Amiens Métropole ont chiffré ce projet à 550 000€, somme trop importante pour le Plan Vélo, seul.

Le département va être sollicité.

Au vu de la dangerosité de cette section de route, l'idéal serait de réaliser un chemin séparé de la RD1001 par une haie...

L'issue de ce dossier s'annonce néanmoins compliquée.

F/ les Transports en commun :

M. GEST confirme qu'il est hors de question de déployer des nouvelles lignes de bus.

Il est évoqué une convention avec le réseau "Trans80" du Conseil Départemental pour des montées/dépôts au sein du territoire métropolitain et pour ajuster les horaires pour d'éventuelles correspondances ou arrivées avant les heures scolaires en centre-ville.

Serait-il possible qu'un lien soit créé entre Hébecourt et Dury ?

Une enquête est en cours auprès des hébecourtois pour connaître leur intérêt quant à cette question.

G/ la Fibre optique:

Une armoire fibre reliée au réseau cuivre est prévue sur Rumigny pour novembre. La liaison fibrée entre Rumigny et Saint-Sauflieu est réalisée. Cette première étape permettrait de multiplier le faible débit actuel par 5 voire 7.

Orange investit en installant la fibre mais perd sa clientèle, qui soit ne souscrit pas à la fibre car satisfaite de sa réception par le cuivre, soit part vers les autres opérateurs.

Pour cette société, il n'y a plus urgence à installer la fibre partout. De ce fait, nous ne savons plus quand la fibre arrivera réellement sur Hébecourt même si 2019 reste annoncé.

En parallèle, les coupures de téléphone s'intensifient.

Monsieur le Maire va de nouveau contacter le directeur en charge des collectivités territoriales afin de lui rappeler les problèmes récurrents rencontrés par les abonnés et lui demander d'apporter des solutions ...

* Monsieur le Maire indique que la réglementation sur les poteaux d'incendie a évolué : ceux-ci doivent être repérés sur la chaussée par des lignes jaunes et numérotés.

Les lignes jaunes ont été réalisées cet été par l'employé communal, reste à inscrire un numéro sur chaque poteau en fonction des indications des pompiers.

* M. le Maire fait lecture du courrier de la préfecture accordant une subvention au titre de la DETR de 30% sur le montant HT pour la réfection des cache-moineaux, des chéneaux et quelques reprises sur les toitures de la mairie.

* M. le Maire tient particulièrement à remercier M. Francis ANDRIEU pour son dévouement quant à la prise en charge de M. Yvan DEGUISNE en tant qu'apprenti, du 14 septembre 2015 au 31 août 2017.

Il souligne que c'est grâce à son diplôme d'Educateur Spécialisé qu'Yvan a pu être accueilli durant ses deux années d'apprentissage.

Yvan DEGUISNE a obtenu son CAP en juillet.

Le Conseil Municipal l'en félicite.

2/ Marie-Claire DUBREUCQ :

* Mme DUBREUCQ revient sur la demande d'adhésion des neuf nouvelles communes dans l'agglomération métropolitaine. Cela aurait un faible impact : elles représentent 3500 habitants.

Sur le plan de leur équipement le président d'Amiens Métropole nous a confirmé mercredi qu'il n'y avait rien de particulier à prévoir, ces communes étant déjà correctement équipées.

Il semble malvenu d'empêcher de nouvelles communes d'intégrer l'agglomération, étant nous-mêmes parmi les derniers intégrés.

La seule difficulté est l'impact de cette intégration sur les représentants siégeant au conseil communautaire : en effet, ces neuf communes ont droit chacun à un représentant donc 9 membres.

Mais en contrepartie Amiens aurait 5 sièges en plus et les 5 communes ayant 3 représentants n'en auront plus que 2. Ce résultat provient d'un calcul complexe ...

La ville d'Amiens a proposé de ne pas prendre ces 5 sièges supplémentaires mais cela n'est pas possible.

*Mme DUBREUCQ signale qu'elle est membre de la commission SCOT du pays du Grand Amiénois.

3/ Francis ANDRIEU remercie vivement toutes les personnes qui l'ont soutenu et se sont manifestées lors du décès de sa maman le 25 août dernier.

4/ Philippe THEO :

* Souligne que la rentrée des classes s'est bien passée. La semaine des 4 jours a été rétablie, les TAP ont été arrêtés.

* Annonce que Mme Roselyne BONNASSIES a pris sa retraite au 1^{er} septembre 2017 et qu'une nouvelle secrétaire est arrivée au SISCO.

* L'effectif de l'ensemble des 4 classes est de 97 enfants (37 pour Hébécourt, 24 pour Grattepanche, 30 pour Rumigny et 6 élèves venant d'autres communes).

* Signale au Conseil Municipal que si le gouvernement persiste quant à l'annulation de tous les renouvellements de Contrats Aidés, il aura deux personnels en moins en décembre prochain. S'il veut continuer à assurer les services extra-scolaires (cantine, garderie), il lui faudra augmenter les contributions communales de 28 000€.

M. HESDIN en profite pour signaler que pour le SIVU du Sud Amiénois qui gère la crèche intercommunale et dont il est président à titre gratuit (tout comme ses deux vice-présidentes), 7 emplois sont concernés sur un effectif présent de 17 personnes.

Cela pourrait représenter une augmentation des contributions communales d'environ 100 000€ annuels, ce qui est impossible au vu des finances communales.

Il a écrit au Préfet pour lui exposer la situation et selon sa réponse, convoquera les maires des 5 autres communes membres du SIVU pour envisager les mesures à prendre.

5/ Tour de table :

* J. VANDEN BOGAERDE signale que les employés communaux ont brûlé des déchets végétaux un matin de cet été malgré l'interdiction qui avait été rappelée par note d'information aux habitants...

Il en a appelé au Maire qui a renouvelé l'interdiction auprès des employés de la commune.

* D. DHORNE demande où en est le dossier des candélabres de la résidence du Pré Joli.

La FDE80 a envoyé différents modèles de candélabres que la commission travaux va étudier. Nous sommes en attente de la convention à signer.

Séance levée à 22h28

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

| | | | | |
|----------------------|--------------------------|--|---------------------|------------------------|
| HESDIN Dominique | DUBREUCQ Marie-Claire | THÉO Philippe | ANDRIEU Francis | MALOIGNE Laurent |
| LEFEVRE Matthieu | CRÉPEAU Anne-Sophie | VANDEN BOGAERDE Johann | BLIMOND Brigitte | LEMPEREUR Christine |
| BRISSY Emmanuelle | BOYENVAL Philippe | VAN DE MOORTELE Stéphane Pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ | DHORNE Dominique | TATTEBAUT Michel |